



5, CHEMIN DU POMMIER  
CASE POSTALE 330  
1218 LE GRAND SACONNEX / GENÈVE (SUISSE)

TELEPHONE (41.22) 919 41 50  
FAX (41.22) 919 41 60  
E-MAIL [postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org)

**Documents de travail pour les séminaires parlementaires :**  
***Mettre au point de bonnes pratiques pour la représentation politique et le travail de circonscription***

### **Aperçu général**

Le *Rapport parlementaire mondial* publié conjointement par l'UIP et le PNUD en avril 2012 ([www.ipu.org/gpr](http://www.ipu.org/gpr)) traite de la représentation politique et, plus particulièrement, de l'évolution des attentes du public à l'égard de ses représentants et de la manière dont les parlements et les responsables politiques font face à des demandes croissantes d'information, de transparence et de prestations.

La présente série de documents vise à aider les parlements à organiser des séminaires sur le rôle de représentation des parlementaires. Elle reprend des éléments clés du *Rapport*, notamment autour de l'activité locale des responsables politiques et tire sa substance en bonne partie du Chapitre quatre, qui traite essentiellement du travail de circonscription. Ces documents ont en outre pour objet d'apporter une aide pratique aux parlementaires et de mettre à profit leur expérience de terrain. Ils s'articulent donc autour d'une structure applicable à la majorité des parlements nationaux et néanmoins adaptable suivant les conditions locales.

Les séminaires s'appuient sur les données recueillies dans le *Rapport parlementaire mondial* susceptibles de présenter un intérêt commun pour les responsables politiques. Ils sont conçus comme des réunions de formation, chaque séance faisant fond sur les conclusions et observations de la séance précédente. Les parlementaires y participeront plus volontiers s'ils ont le sentiment que les informations recueillies à l'échelon international et les pratiques jugées optimales peuvent les aider dans leur travail auprès de leurs électeurs.

Les notes relatives à l'organisation des séminaires sont destinées à encourager les facilitateurs à rapprocher le *Rapport parlementaire mondial* du contexte local. Toutefois, les résultats des séminaires dépendront aussi de la qualité de leur réalisation. Il est important le facilitateur ait une connaissance suffisante du Parlement, des parlementaires et des mécanismes d'incitation à l'action politique, ainsi que du contenu et de la logique du *Rapport parlementaire mondial*.

Les questions, réactions et commentaires sur les présents documents sont les bienvenus. Prière de les adresser à Andy Richardson à l'UIP ([postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org); +41 22 919 41 50).

### **Contenu**

1. Note explicative
2. Ordre du jour provisoire des séminaires parlementaires
3. Indications relatives à l'organisation et conseils aux organisateurs des séminaires



5, CHEMIN DU POMMIER  
CASE POSTALE 330  
1218 LE GRAND SACONNEX / GENÈVE (SUISSE)

TELEPHONE (41.22) 919 41 50  
FAX (41.22) 919 41 60  
E-MAIL [postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org)

## Documents de travail pour les séminaires parlementaires :

### ***Mettre au point de bonnes pratiques pour la représentation politique et le travail de circonscription***

#### 1. Note explicative

Le séminaire vise à aider les parlementaires à trouver des moyens concrets de mieux remplir leur fonction de représentation. Sa structure vise à rapprocher les principales conclusions du *Rapport parlementaire mondial* de l'expérience concrète des parlementaires. L'objectif est de les aider à comprendre les attentes des électeurs et à y répondre, grâce aux informations consignées dans le *Rapport*, et de trouver des idées qui les aideront à s'acquitter de leurs fonctions dans leur parlement.

Durant le séminaire, les participants :

- a) débattront des thèmes traités dans le *Rapport parlementaire mondial*, en particulier des aspects pratiques de la représentation,
- b) confronteront leurs expériences de la représentation politique et parleront des difficultés qu'ils rencontrent au quotidien,
- c) tireront des enseignements des pratiques internationalement reconnues dans ce domaine,
- d) définiront des stratégies pour améliorer la représentation, et
- e) définiront des mesures qu'eux-mêmes et le parlement de leur pays pourraient mettre en œuvre dans les 6 à 12 mois suivants.

Le séminaire pourrait s'articuler principalement autour de quatre axes.

La première séance, « **Représentation politique et attentes des électeurs** », portera sur les idées-forces du *Rapport parlementaire mondial*, dans quatre domaines. Elle traitera des résultats de l'enquête menée auprès des parlementaires sur la manière dont ils perçoivent leur rôle et sur ce qu'ils pensent que les électeurs attendent d'eux. Cette enquête a montré que les parlementaires considèrent la fonction législative comme la plus importante de leurs attributions, mais que les électeurs se soucient d'abord du travail de circonscription. Plus remarquable encore, lorsqu'on leur demande quel est le principal obstacle à une représentation efficace, les parlementaires mettent en cause en premier lieu le manque de moyens pour s'acquitter de leur travail auprès de leurs électeurs. Enfin, il semble que les parlementaires consacrent l'essentiel de leur temps au travail de circonscription.

Il sera ensuite question de la diversité, l'ampleur et la difficulté du travail de circonscription, qui seront illustrées par les propos de parlementaires cités dans le *Rapport*. Le but est ici de montrer clairement aux parlementaires présents que quelles que soient les difficultés auxquelles ils se heurtent, elles touchent nombre de parlementaires dans différents pays.

Il sera aussi question de la demande des électeurs et de la réponse apportée. D'après les données recueillies dans le *Rapport*, l'affectation de moyens supplémentaires au travail de circonscription aurait pour seul effet d'accroître les attentes des électeurs.

Enfin, cette séance incitera les parlementaires à envisager une approche plus stratégique de leur travail de circonscription, en mettant l'accent sur la nécessité de trouver des solutions non plus particulières, individuelles ou locales, mais stratégiques, collectives et nationales. Ce sont ces thèmes qui guideront les trois séances suivantes.

La deuxième séance, « **Contenu du travail de circonscription** », qui se veut plus interactive, s'appuiera directement sur l'expérience des parlementaires présents. Ces derniers seront invités à parler des principales difficultés qu'ils rencontrent au service de leurs électeurs. Pour ce faire, ils expliqueront les problèmes que leurs électeurs leur soumettent et comment ils y répondent. Il leur sera d'abord demandé de dresser une liste des sujets à traiter, puis de les regrouper en différentes catégories et d'envisager différents types de solutions pour chaque catégorie.

Il sera aussi question du temps que les parlementaires passent à traiter différents types de questions, ainsi que des moyens nécessaires. Suivant la dimension du groupe et les questions soulevées, il pourrait être utile de répartir les parlementaires en groupes de quatre ou cinq pour examiner différents types de questions et définir les principales difficultés dans tel ou tel pays.

La troisième séance, « **Réponses stratégiques aux attentes des électeurs** », s'appuiera précisément sur le contenu de la deuxième séance pour définir des solutions stratégiques. Elle reprendra des exemples tirés du *Rapport parlementaire mondial* et se divisera en quatre parties.

Il sera question dans un premier temps de la consultation locale qui permet, d'une part, de comprendre les préoccupations des électeurs et, d'autre part, d'expliquer le rôle des parlementaires.

Dans un deuxième temps, on évoquera la mise à disposition de moyens supplémentaires pour financer les permanences parlementaires et le travail de circonscription, ainsi que la mise en place de fonds de développement des circonscriptions dans certains pays.

Ensuite, il sera question des solutions stratégiques et collectives que les parlementaires peuvent apporter aux problèmes de leurs électeurs, à l'aide d'exemples tirés du *Rapport parlementaire mondial*, comme celui d'un parlementaire bangladais qui a créé une coopérative de microcrédit (pp. 68-69) ou encore la mise en place d'hôpitaux locaux au Ghana, pour encourager les parlementaires à envisager des moyens de répondre aux problèmes évoqués durant la séance précédente.

Enfin, les parlementaires seront invités à envisager comment utiliser leur connaissance des circonscriptions dans l'élaboration des politiques et des lois. Cela pourrait supposer de mettre en place de nouveaux mécanismes parlementaires pour intégrer cette expérience dans le processus législatif ou l'action du gouvernement, ou entraîner des recommandations sur l'adoption de lois ou de politiques précises pour répondre aux problèmes évoqués au cours de la journée.

Durant la quatrième et dernière séance, « **Définition de mesures concrètes** », il sera demandé aux parlementaires, sur la base des séances précédentes, ce qu'ils comptent faire pour améliorer leur travail auprès de leurs électeurs et utiliser leurs compétences d'élus de proximité au Parlement. Il y a ici une multitude de possibilités : demander au Parlement de mettre davantage de moyens à disposition pour les permanences parlementaires; élaborer un code de pratique définissant ce qui peut légitimement être considéré comme du travail de circonscription; établir de nouvelles méthodes de consultation à l'échelon local; sceller des accords entre parlementaires d'une même région pour apporter des solutions collectives à des problèmes particuliers; ou encore créer de nouveaux mécanismes parlementaires que la connaissance des circonscriptions s'insère dans le système parlementaire.



5, CHEMIN DU POMMIER  
CASE POSTALE 330  
1218 LE GRAND SACONNEX / GENÈVE (SUISSE)

TELEPHONE (41.22) 919 41 50  
FAX (41.22) 919 41 60  
E-MAIL [postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org)

## Documents de travail pour les séminaires parlementaires :

### ***Mettre au point de bonnes pratiques pour la représentation politique et le travail de circonscription***

## 2. Ordre du jour provisoire

9 h.30 – 9 h.45 : Introduction

### **9 h.45 – 11 h.15 : Séance 1 : Représentation politique et attentes des électeurs**

La première séance consistera à mettre en exergue des constats essentiels du *Rapport parlementaire mondial*, ainsi que les défis qui se posent aux parlementaires pour répondre aux attentes des électeurs. Il y sera question de la manière dont les parlementaires voient leur rôle et de ce qu'ils croient devoir apporter aux électeurs. Il sera aussi question de la diversité, de l'ampleur et de la difficulté d'une bonne partie de ce travail d'assistance aux citoyens.

11 h.15 - 11 h.30 : Pause

### **11 h.30 – 13 h.00 : Séance 2 : Contenu du travail de circonscription**

Durant la deuxième séance, les participants s'intéresseront à la diversité des questions sur lesquelles ils sont appelés à travailler. Ils s'appuieront sur leur expérience pour appréhender les différents types de demandes et les difficultés qu'il y a à y répondre, notamment le temps et les moyens nécessaires pour résoudre les problèmes des électeurs.

13 h.00 – 14 h.00 : Déjeuner

### **14 h.00 – 15 h.30 : Séance 3 : Réponses stratégiques aux attentes des électeurs**

L'attention se portera sur la recherche de solutions stratégiques susceptibles d'aider les parlementaires dans leur travail de circonscription (consultations, création de fonds de développement des circonscriptions, mesures novatrices au plan local et recherche de solutions nationales aux problèmes locaux, par le truchement du Parlement).

15 h.30 – 15 h.45 : Pause

### **15 h.45 - 16 h.15 : Séance 3 (suite)**

### **16 h.15 – 17 h.00 : Séance 4 : Définition de mesures concrètes**

La dernière séance reprendra l'ensemble des informations de la journée. Elle aura pour objet de définir des mesures concrètes et applicables immédiatement pour le Parlement et les parlementaires, de manière à améliorer la qualité du travail de circonscription et à permettre au Parlement de mieux exploiter les connaissances acquises grâce à ce travail.



5, CHEMIN DU POMMIER  
CASE POSTALE 330  
1218 LE GRAND SACONNEX / GENÈVE (SUISSE)

TELEPHONE (41.22) 919 41 50  
FAX (41.22) 919 41 60  
E-MAIL [postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org)

## **Documents de travail pour les séminaires parlementaires :**

### ***Mettre au point de bonnes pratiques pour la représentation politique et le travail de circonscription***

### **3. Indications relatives à l'organisation et conseils aux organisateurs des séminaires**

Le séminaire est conçu de façon que chaque séance prenne appui sur les idées et observations formulées lors de la séance précédente.

#### **Introduction**

*Objectif : Expliquer le but de la journée, créer une atmosphère de dialogue, décrire les principaux éléments du Rapport parlementaire mondial et définir ce que les parlementaires veulent retirer du séminaire.*

Il se peut que les représentants issus de partis politiques différents ne soient que rarement en contact et qu'ils aient donc du mal à parler ouvertement, notamment du travail qu'ils accomplissent auprès de leurs électeurs. Ce qu'ils font au plan local peut en effet être tout à fait déterminant pour leur réélection, de sorte qu'ils n'auront pas forcément envie révéler beaucoup de choses à ce sujet. L'introduction et la première séance doivent par conséquent encourager la franchise et l'honnêteté. Cela peut s'avérer difficile, mais durant les séances initiales, le facilitateur s'efforcera de mettre l'accent sur les points communs qui unissent les participants. Il/Elle identifiera en outre les objectifs communs du groupe pour le séminaire. Les séances suivantes exploiteront ces points communs pour favoriser la franchise.

L'introduction décrira les principaux points du *Rapport parlementaire mondial* (tels qu'énoncés au chapitre 1). Il sera également demandé aux participants ce qu'ils attendent du séminaire. (Ces objectifs seront inscrits sur un tableau de façon à pouvoir être repris à la fin du séminaire.) Les parlementaires seront également invités à expliquer leur parcours, depuis combien de temps ils siègent au Parlement, pourquoi ils ont choisi cette voie et les principales difficultés auxquelles ils se heurtent pour représenter les électeurs. (Toutes ces informations seront mises par écrit et conservées.) Tout au long de la séance, le facilitateur cherchera à faire ressortir les similitudes et les intérêts communs.

#### **Séance 1 : Principaux constats du *Rapport parlementaire mondial* sur le travail de circonscription**

*Objectif : Expliquer certains des constats les plus importants du Rapport parlementaire mondial pour lancer la discussion.*

Durant la première séance, le facilitateur aura à charge d'exposer les éléments les plus importants du *Rapport*. C'est durant cette séance qu'il s'exprimera le plus longuement. Il/elle encouragera les

parlementaires à faire des observations et à poser des questions, mais cette séance demandera plus d'explications que les autres. Le facilitateur devra faire preuve de souplesse dans l'encadrement de la séance qui durera une heure à une heure et demie, suivant la loquacité des participants.

Le facilitateur abordera quatre points essentiels :

*i) L'importance que parlementaires et électeurs attachent au travail de circonscription*

Le facilitateur se servira des informations figurant aux pages 127 à 129 du *Rapport parlementaire mondial* pour mettre en exergue le fait que les parlementaires considèrent l'élaboration des lois comme leur fonction principale, mais pensent que les électeurs accordent beaucoup plus d'importance à la résolution de leurs problèmes.

Les chiffres figurant à la page 129 montrent le temps que les parlementaires consacrent aux problèmes des citoyens (plus de 40 heures par semaine pour 21 % d'entre eux).

Fait notoire, deux tiers des parlementaires interrogés considèrent le manque de moyens alloués au travail de circonscription comme un obstacle à ce travail (p. 129).

*ii) Diversité, ampleur et difficulté du travail de circonscription*

Le facilitateur utilisera divers chiffres et citations mentionnés aux pages 68 à 76 du *Rapport* pour évoquer les difficultés que les parlementaires disent rencontrer dans leur travail auprès de leurs électeurs. Le facilitateur choisira lui-même les exemples à utiliser, sachant que le *Rapport* met l'accent sur la diversité des problèmes.

Il pourra s'appuyer sur les témoignages et extraits suivants :

- au Gabon, « les citoyens demandent « aux parlementaires de s'occuper de leurs routes, de leurs écoles ou de leur enterrement, même si cela n'entre pas dans le cadre des pouvoirs dévolus au Parlement. Chaque jour, des gens meurent et les parlementaires sont priés de contribuer financièrement et physiquement aux funérailles. D'autres viennent solliciter le parlementaire, parce qu'ils n'ont rien à mettre dans leur assiette »;
- au Malawi, « Les électeurs sollicitent notre aide pour les enterrements, les sources d'eau potable, le transport [...] L'argent pour les cercueils ou le transport vient de nos poches. Nous avons également souvent payé des frais de scolarité. Ce n'est pas notre travail, mais nous devons le faire pour des raisons humanitaires et pour gagner la sympathie des électeurs »;
- en Papouasie-Nouvelle-Guinée, « Les électeurs pensent que les parlementaires sont riches, mais en fait, j'étais beaucoup plus riche quand je travaillais comme médecin. À présent que je suis parlementaire, même si je gagne un peu plus que ce que je gagnais auparavant, cela ne fait aucune différence parce que mon salaire n'appartient pas à ma famille – il appartient à l'ensemble de mon électorat »;
- dans les pays où la démocratie parlementaire est en place depuis longtemps, comme au Royaume-Uni, au Canada, en Australie et aux Etats-Unis, le travail de circonscription semble également absorber un volume croissant du temps des responsables politiques. Des enquêtes menées au Royaume-Uni montrent que, en 1996, une fraction déjà importante (40 %) du temps des parlementaires était consacrée au travail de circonscription, mais que, en 2006, le chiffre donné par les nouveaux parlementaires s'élève à 49 %. Au Canada, le travail de circonscription prend plus de temps que n'importe quelle autre activité, et le Parlement suspend toutes les quatre ou cinq semaines ses travaux, pour permettre aux parlementaires de passer plus de temps auprès de leurs électeurs;
- une parlementaire suédoise a raconté l'histoire d'un homme en instance de divorce, qui lui a demandé si elle pouvait l'aider à retrouver sa femme, tandis qu'un parlementaire britannique a rappelé avoir été appelé par un électeur parce que la voirie avait laissé sa poubelle au milieu du chemin. Lorsqu'on lui a demandé pourquoi il avait téléphoné au parlementaire, l'homme a répondu qu'il avait déjà essayé le bureau du Premier ministre, qui lui avait dit de téléphoner au parlementaire.

Les exemples et chiffres tirés du *Rapport* seront utilisés pour déclencher une réaction chez les participants. La deuxième séance traitera des difficultés propres au parlement concerné, de sorte qu'à ce stade le facilitateur ne recherchera qu'une brève réaction – en insistant sur le caractère commun des problèmes.

### *iii) Offre et demande*

La troisième partie du séminaire traitera des raisons pour lesquelles le travail de circonscription continue à augmenter. Ces raisons, exposées aux pages 72 à 76, sont principalement au nombre de deux, la première étant que les parlementaires tirent une satisfaction de ce travail.

- Comme un parlementaire britannique l'a indiqué, « C'est la seule chose concrète sur laquelle on dispose d'un certain contrôle et dont on retire une certaine satisfaction personnelle [...] Souvent, il suffit simplement d'obtenir une réponse expliquant ce qui s'est passé, mais c'est quelque chose que l'électeur n'aurait pas obtenu autrement ».
- C'est le seul domaine dans lequel un parlementaire peut exercer une influence et cela contribue par conséquent à son amour-propre ou, selon les mots d'un parlementaire, « ça vous permet de garder les pieds sur terre ». Plusieurs études vont dans ce sens. Au Honduras, 75 % des parlementaires ont cité la satisfaction personnelle comme élément clé de leur implication dans ce travail. De même, cette fonction est de loin la plus populaire (69 %) pour les parlementaires interrogés au Kenya et, dans les autres Etats africains, plus de la moitié des parlementaires la considèrent comme la plus satisfaisante de leurs fonctions, hormis en Namibie (41 % seulement), où cette fonction devance encore largement la représentation, jugée comme la fonction la plus satisfaisante par 24 % des sondés.

Et deuxièmement, les parlementaires voient dans ce travail un atout électoral.

- Un sondage réalisé en Afrique appuie cette impression. Dans un échantillon de six pays africains (Kenya, Malawi, Zambie, Afrique du Sud, Namibie et Mozambique), les électeurs ont régulièrement classé le travail de circonscription et la représentation de la circonscription comme les aspects les plus importants de l'activité d'un parlementaire. En Tanzanie, un autre sondage a montré que 64 % des électeurs voteraient pour le candidat le plus apte à fournir des biens et des services à la communauté locale.
- Dans de nombreux pays, tout porte à croire que les électeurs n'ont que peu de connaissances de l'activité parlementaire. « L'élaboration des lois » a été considérée comme la fonction la plus importante par seulement un petit quart des électeurs, et la fonction de contrôle du Gouvernement n'a pas recueilli plus de 10 % des sondages dans chacun des pays. Rares sont les parlementaires, s'il en existe, qui considèrent qu'ils sont tenus de rendre compte aux électeurs de leur activité législative ou de contrôle. Les parlementaires du Ghana, par exemple, ont évoqué la pression qu'ils subissent de la part des électeurs pour ce qui est des comptes à rendre au sujet de leur travail de circonscription, mais aucun d'eux n'a évoqué de pressions l'obligeant à rendre compte de son travail parlementaire, sauf lorsqu'il est lié à la circonscription.

Toutefois, le *Rapport* laisse entendre qu'il est possible que les parlementaires créent des attentes irréalistes en essayant de répondre à toutes les demandes des électeurs.

- Comme un parlementaire kényan l'a dit, les électeurs se tournent vers les parlementaires pour tout, « de l'électricité jusqu'aux hôpitaux (...) Et dans la plupart des cas, lorsqu'ils n'obtiennent pas satisfaction, ils rendent le parlementaire responsable de tous les maux, même si cela relève de la responsabilité du pouvoir exécutif ».
- De même, un parlementaire sénégalais a fait l'observation suivante : « Le principal défi réside dans le fait que les demandes des citoyens relèvent souvent de la compétence du pouvoir exécutif et transforment ainsi les parlementaires en intermédiaires, sinon en 'mendiants' [...] Les parlementaires se retrouvent donc dans une position peu enviable, car ils ne sont pas reconnus pour ce qu'ils peuvent faire, mais on leur demande d'agir par procuration pour le

compte d'autres acteurs institutionnels, sur lesquels ils n'ont pas de prise directe et on les juge à leur action dans ce domaine ».

Un parlementaire de Papouasie-Nouvelle-Guinée fait le bilan suivant :

- « Mes électeurs attendent de moi que je paie leurs frais de scolarité, le coût de leurs funérailles, leurs frais de transport [...]. Je sais que je ne peux pas leur donner ce qu'ils veulent, car ce n'est pas la procédure parlementaire. Mais que puis-je faire ? Si je dis non, mon siège au Parlement est menacé ».
- Les parlementaires ont créé une série de problèmes auxquels il est nécessaire de faire face – *« En tant que dirigeants, nous devons parler vrai à nos concitoyens et leur dire ce qui est bien et ce qui ne l'est pas. Si nous nous contentons de fuir, les difficultés vont prospérer. Il est important que nous informions les citoyens sur notre rôle et sur celui du Parlement ».*

#### *iv) Trouver des solutions stratégiques*

Tout ce qui aura été évoqué jusqu'ici n'est pas nouveau pour les parlementaires. En revanche, trouver des solutions est une autre affaire. La dernière partie de la séance mettra l'accent sur l'objectif de la journée, à savoir trouver des manières plus concluantes de s'acquitter du travail de circonscription.

Le facilitateur expliquera brièvement la nécessité de recourir davantage à des solutions stratégiques comme suit :

- a) remplacer les solutions particulières par des solutions stratégiques en recherchant des solutions globales à des problèmes communs, au lieu de traiter chaque cas isolément;
- b) remplacer les solutions individuelles par des solutions collectives – trouver des réponses qui profitent à un certain nombre de personnes et non à un seul individu; et
- c) remplacer les solutions locales par des solutions nationales – trouver des moyens d'intégrer, de manière beaucoup plus systématique, la connaissance des circonscriptions dans le processus parlementaire et dans le travail d'élaboration des politiques.

Ces questions seront traitées plus en profondeur à la troisième séance.

## **Séance 2 : Comprendre le contexte local**

*Objectif : recueillir auprès des parlementaires des exemples de leurs activités locales, établir des catégories des différents types d'action menés dans les circonscriptions et identifier les principaux obstacles.*

La deuxième séance a vocation à être beaucoup plus interactive que les précédentes. Elle s'articulera autour de trois éléments.

Dans un premier temps, le facilitateur demandera aux parlementaires d'établir une liste de questions sur lesquelles les citoyens les sollicitent. Il leur demandera de décrire ces demandes, ainsi que les difficultés qu'ils rencontrent pour y répondre, et d'expliquer comment ils les surmontent. Le facilitateur ne cherchera pas à trouver des solutions à ce stade. Il se contentera de poser des questions et de mettre les problèmes en évidence. Les points les plus importants seront récapitulés sur un tableau.

Il demandera ensuite aux parlementaires d'établir des catégories des différents types de questions à traiter. Le *Rapport parlementaire mondial* propose quatre catégories principales, comme suit :

- premièrement, le soutien aux personnes, qui peut porter sur des demandes légitimes des citoyens pour trouver un emploi ou autre, ou au contraire tenir du clientélisme, avec pour objectif manifeste de s'attirer les bonnes grâces des électeurs;
- deuxièmement, la prise en compte des doléances, lorsque les citoyens ont un problème précis avec un service de l'administration, des droits à prestations ou l'administration en général. Le

parlementaire est une sorte d'ami influent qui les aide à résoudre ces problèmes, même s'il n'a pas d'attribution officielle dans les domaines en cause;

- troisièmement, la sensibilisation politique - les électeurs recherchent en effet l'avis des parlementaires ou essaient de les influencer sur des questions précises, en particulier sur des questions qui doivent être votées au Parlement. Si cela ne génère pas énormément de travail pour le parlementaire, celui-ci doit néanmoins se tenir au courant de l'avis des groupes clés de la circonscription en assistant à des réunions et autres manifestations publiques;
- quatrièmement, le travail de projet, qui nécessite une mobilisation de fonds, soit dans une optique de développement de la circonscription et de promotion de l'économie locale, soit à des fins électorales. Dans ce cadre, les parlementaires se servent de leur position pour obtenir des financements publics.

Enfin, le facilitateur demandera aux parlementaires comment se répartissent leur temps et leur travail dans chacun de ces domaines et s'ils les abordent de différentes manières. Selon le temps disponible, les participants pourraient être répartis en groupes pour étudier de plus près les difficultés rencontrées. Les résultats de ce travail de groupe seront ensuite soumis à la plénière et les éléments communs seront mis en relief par le facilitateur.

Il sera essentiel durant cette séance de faire la distinction entre les activités qui servent les particuliers et celles qui profitent à la collectivité.

### **Séance 3 : Trouver des solutions stratégiques**

*Objectif : Amener les parlementaires à envisager le travail de circonscription autrement et en particulier en recherchant des solutions stratégiques.*

En s'appuyant sur les exemples donnés durant la deuxième séance, le facilitateur expliquera que le travail de circonscription peut se faire différemment, selon quatre méthodes exposées dans le *Rapport parlementaire mondial*. Il expliquera le fonctionnement de chacune de ces méthodes puis invitera les parlementaires à se demander si les activités répertoriées durant la deuxième séance se prêtent à l'emploi de ces méthodes.

#### *i) Consultation*

La section 4.4.2 du *Rapport* (p. 77) décrit la consultation comme un moyen de mieux appréhender les préoccupations des électeurs. Toutefois, la consultation ne peut servir à expliquer aux électeurs le rôle du parlementaire – ni ce qu'il ou elle peut faire ou ne peut pas faire.

#### *ii) Renforcement des moyens alloués aux circonscriptions*

Le *Rapport parlementaire mondial* met en avant l'augmentation des moyens alloués aux parlementaires pour le travail de circonscription dans de nombreux parlements. Celle-ci peut prendre diverses formes. Il s'agit souvent soit de la mise à disposition de bureaux et de crédits pour le travail local, soit de la création de fonds de développement des circonscriptions (pp. 78-83). Il sera demandé aux parlementaires de débattre des atouts et faiblesses du système en place, ainsi que des moyens supplémentaires qui pourraient être proposés et de leur emploi.

#### *iii) Solutions stratégiques*

Le facilitateur utilisera l'exemple de Saber Chowdury (pp. 68-69) cité en début de chapitre pour aborder cette question. La création d'une coopérative de crédit est une réponse beaucoup plus stratégique que le simple fait de donner de l'argent aux électeurs. Le facilitateur pourra aussi utiliser d'autres exemples, comme ceux du Ghana ou d'ailleurs (pp. 76-77).

#### *iv) Adoption de politiques et de lois*

Le facilitateur invitera les parlementaires à se demander si certaines des questions évoquées durant la deuxième séance peuvent être traitées à l'échelon national – au moyen de politiques et de lois nouvelles – et pas simplement par le parlementaire à l'échelon local. L'accent sera mis sur le fait que

les parlementaires connaissent parfaitement l'application des politiques du fait de leur travail dans les circonscriptions. Il leur sera néanmoins demandé comment ils se servent de ces connaissances pour améliorer les politiques et la législation nationales.

#### **Séance 4 : Définition de mesures concrètes**

*Objectif : Amener les participants à identifier des mesures concrètes qu'ils prendront, soit individuellement, soit collectivement, pour améliorer la représentation parlementaire.*

Cette séance pourra être plus ou moins longue selon ce que le facilitateur jugera utile. Néanmoins, les participants devront définir des mesures très concrètes qu'ils se chargeront de mettre en œuvre. Il pourra s'agir de créer une coopérative de micro-crédit, de plaider pour obtenir davantage de ressources du Parlement, de mettre en place un fonds de développement de la circonscription. Quelles que soient les mesures envisagées par les parlementaires, leur faisabilité sera évaluée par le facilitateur. Toutes les suggestions seront accompagnées de documents d'appui.

#### **Autres éléments à prendre en considération dans l'organisation du séminaire**

- Effectif du groupe

Idéalement, le groupe se composera de huit à 20 parlementaires. Cela permet de bénéficier de différents points de vue et expériences, et d'avoir un débat riche sur certaines questions fondamentales.

Si le groupe est plus nombreux, il est possible de le subdiviser pour faciliter les discussions. Toutefois, c'est au facilitateur qu'il appartiendra d'en décider.

- Diversité des horizons

Il sera fait en sorte d'avoir au séminaire des responsables politiques d'horizons différents. Il y aura des hommes et des femmes. Comme indiqué plus haut, les parlementaires appartenant à des familles politiques différentes seront peut-être réticents à parler ouvertement devant leurs adversaires. Le mieux serait d'avoir des parlementaires de nombreux partis, mais ce ne sera pas toujours possible. L'objectif principal est d'encourager la mise au point et l'adoption de bonnes pratiques. Or, il se peut dans certains cas, que cela ne soit possible qu'avec des parlementaires du même parti. En pareil cas, le même séminaire sera proposé à tous les partis.

- Lieu

Lorsqu'on organise des manifestations à l'intention des parlementaires hors du Parlement, il y a toujours un risque que certains ne viennent pas. Inversement, en organisant le séminaire au Parlement, les parlementaires risquent de se laisser distraire et de n'assister qu'à une partie du programme.

Quelle que soit la formule choisie, le lieu de la rencontre devra être installé de façon à inviter la discussion, ce qui veut dire autour d'une table voire sans table du tout. Il faut aussi prévoir suffisamment d'espace, voire des salles de repli pour les discussions en petits groupes.

- Moyens

Les indications relatives à l'organisation sont volontairement générales. Il appartient au facilitateur de décider s'il souhaite, ou non, utiliser un support Powerpoint®. Celui-ci peut être utile pour donner certains faits et chiffres tirés du *Rapport*, en particulier à la première séance. Cela contribuera aussi à donner un certain formalisme et une certaine structure au séminaire, ce qui peut être utile pour convaincre les parlementaires réticents à l'idée de « formation » de l'intérêt de l'exercice.

Les participants seront invités à mettre les informations par écrit sur des tableaux, ou, si possible, sur des ordinateurs.

- Compte rendu et sauvegarde des informations

D'une manière générale, le facilitateur s'efforcera de recueillir autant d'informations que possible auprès des participants. On dispose de très peu de travaux fiables sur l'activité locale des

parlementaires, de sorte que les informations recueillies dans le cadre des séminaires n'en seront que plus utiles. Toutefois, afin d'encourager les parlementaires à parler sans retenue, il importe de préserver leur anonymat (et de protéger les informations qu'ils pourraient donner sur les circonscriptions). Ce point sera souligné au début du séminaire.

Il sera demandé aux facilitateurs de rédiger un rapport détaillé des constatations, idées et recommandations énoncées à chaque séminaire.

**Greg Power**

**15 août 2012**